

PROVINCE DE QUÉBEC

VILLE DE NOTRE-DAME-DE-L'ÎLE-PERROT

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Notre-Dame-de-l'Île-Perrot, tenue le **mardi 13 mars 2018** à 19h30, au Carrefour Notre-Dame, au 1300, boulevard Don-Quichotte, Notre-Dame-de-l'Île-Perrot, Québec sous la présidence de Madame Danie Deschênes, mairesse.

Présences:

Madame la conseillère, Natalia Pereira
Messieurs les conseillers, Bruno Roy, Daniel Lauzon, Bernard Groulx et Normand Pigeon
Mesdames Katherine-Erika Vincent, directrice générale
et Me Catherine Fortier-Pesant, greffière

Absence : Monsieur le conseiller Jean Fournel

OUVERTURE DE LA SÉANCE À 19H30

2018-03-69 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par le conseiller Bruno Roy, appuyé par le conseiller Bernard Groulx et résolu d'adopter l'ordre du jour, tel que modifié.

ADOPTÉE

2018-03-70 APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 13 FÉVRIER 2018

Chaque membre du Conseil ayant reçu le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 13 février 2018, au moins 24 heures avant la présente séance, la greffière est dispensée d'en faire la lecture.

Il est proposé par le conseiller Daniel Lauzon appuyé par le conseiller Normand Pigeon et résolu d'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 13 février 2018, tel que présenté.

ADOPTÉE

2018-03-71 LISTE DES COMPTES PAYÉS DU MOIS DE FÉVRIER 2018 – APPROBATION

Il est proposé par la conseillère Natalia Pereira appuyé par le conseiller Bruno Roy et résolu d'approuver la liste des comptes payés du mois de février 2018, au montant de **75 602,09 \$**.

ADOPTÉE

2018-03-72 LISTE DES COMPTES À PAYER DU MOIS DE FÉVRIER 2018 – APPROBATION

Il est proposé par le conseiller Bernard Groulx appuyé par le conseiller Normand Pigeon et résolu d'approuver la liste des comptes à payer du mois de février 2018, au montant de **2 026 070,70 \$**.

ADOPTÉE

2018-03-73 **RÈGLEMENT NO 440-15, MODIFIANT LE RÈGLEMENT NO 440 SUR LES PERMIS ET CERTIFICATS – ADOPTION**

Considérant que le conseil municipal a adopté le Règlement no 440 sur les permis et les certificats et qu'il y a lieu de modifier ce règlement, notamment afin d'y inclure des dispositions concernant l'ajout de conditions pour le remboursement du dépôt de 500 \$ lors de nouvelles constructions.

Considérant qu'un avis de motion a été donné et le projet de règlement présenté à la séance du Conseil du 13 février 2018.

Il est proposé par le conseiller Bruno Roy appuyé par la conseillère Natalia Pereira et résolu d'adopter le Règlement no. 440-15 modifiant le Règlement no. 440 sur les permis et les certificats afin d'y inclure des dispositions concernant l'ajout de conditions pour le remboursement du dépôt de 500 \$ lors de nouvelles constructions.

ADOPTÉE

2018-03-74 **AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT NO 535 CONCERNANT LES MODALITÉS DE PUBLICATION DES AVIS PUBLICS**

Bernard Groulx donne avis de motion qu'à une séance subséquente, il sera présenté pour adoption le Règlement no **535** concernant les modalités de publication des avis publics.

ADOPTÉE

2018-03-75 **PRÉSENTATION DU RÈGLEMENT NO 535 CONCERNANT LES MODALITÉS DE PUBLICATION DES AVIS PUBLICS**

Considérant qu'une ville peut désormais, en vertu de l'article 345.1 de la *Loi sur les cités et villes*, adopter un règlement pour déterminer les modalités de publication de ses avis publics;

Considérant qu'un avis de motion a été donné ce jour;

Considérant qu'en vertu de l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*, l'adoption de tout règlement doit être précédée de la présentation d'un projet de règlement;

La mairesse Danie Deschênes présente le projet de règlement no **535**.

ADOPTÉE

2018-03-76 **AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT NO 250-6 MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 250 CONSTITUANT UN COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME**

Daniel Lauzon donne avis de motion qu'à une séance subséquente, il sera présenté pour adoption le Règlement no **250-6** modifiant le Règlement no 250 constituant un comité consultatif d'urbanisme.

ADOPTÉE

2018-03-77 **PRÉSENTATION DU RÈGLEMENT NO 250-6 MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 250 CONSTITUANT UN COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME**

Considérant que le Règlement no 250 constituant un comité consultatif d'urbanisme a été adopté en 1989;

-28-

Considérant qu'il y a lieu de modifier à nouveau ce règlement pour prévoir un maximum d'un renouvellement du mandat des membres du comité;

Considérant qu'un avis de motion a été donné ce jour;

Considérant qu'en vertu de l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*, l'adoption de tout règlement doit être précédée de la présentation d'un projet de règlement;

La mairesse Danie Deschênes présente le projet de règlement no **250-6**.

ADOPTÉE

2018-03-78 **AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT NO 536 DÉCRÉTANT UN EMPRUNT ET UNE DÉPENSE DE 780 000 \$ POUR LES TRAVAUX DE RÉFECTION DU BOULEVARD CAZA**

Normand Pigeon donne avis qu'à une séance subséquente, il sera présenté pour adoption le règlement no **536** décrétant un emprunt et une dépense de **780 000 \$** afin de financer en partie les travaux de réfection du Boulevard Caza.

ADOPTÉE

2018-03-79 **PRÉSENTATION DU RÈGLEMENT NO 536 DÉCRÉTANT UN EMPRUNT ET UNE DÉPENSE DE 780 000 \$ POUR LES TRAVAUX DE RÉFECTION DU BOULEVARD CAZA**

Considérant que l'avis de motion du Règlement no 536 a été dûment donné à cette même séance;

Considérant qu'en vertu de l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*, l'adoption de tout règlement doit être précédée de la présentation d'un projet de règlement;

La mairesse Danie Deschênes présente le projet de règlement no **536** décrétant un emprunt et une dépense de **780 000 \$** afin de financer en partie les travaux de réfection du Boulevard Caza.

ADOPTÉE

2018-03-80 **OCTROI DE CONTRAT – APPEL D'OFFRES GT2018-06 – NETTOYAGE ET INSPECTION TÉLÉVISÉE DES CONDUITES D'ÉGOUT PAR CAMÉRA CONVENTIONNELLE**

Considérant que la Ville a procédé à un appel d'offres sur invitation pour le nettoyage et l'inspection télévisée des conduites d'égout par caméra conventionnelle;

Considérant que suivant cet appel d'offres, 2 soumissions ont été reçues et ouvertes le 8 mars 2018;

Considérant que la Ville a procédé à une analyse de la conformité légale et technique de ces soumissions.

Il est proposé par le conseiller Bernard Groulx appuyé par le conseiller Normand Pigeon et résolu d'octroyer un contrat au montant de **38 369,14 \$** plus taxes applicables à **9363-9888 Québec Inc.** pour le nettoyage et l'inspection télévisée des conduites d'égout par caméra conventionnelle, le tout en conformité avec les documents d'appel d'offres GT2018-06. Que cette dépense soit puisée à même le budget d'opération et le surplus libre et imputée aux postes budgétaires 02-415-10-443 et 22-400-10-730.

ADOPTÉE

2018-03-81 OCTROI DE CONTRAT – APPEL D’OFFRES GT2018-08 – TONTE DE GAZON DES PARCS ET ESPACES VERTS

Considérant que la Ville a procédé à un appel d’offres sur invitation pour la tonde de gazon de ses parcs et espaces verts;

Considérant que suivant cet appel d’offres, 1 soumission a été reçue et ouverte le 7 mars 2018;

Considérant que la Ville a procédé à une analyse de la conformité légale et technique de ces soumissions.

Il est proposé par le conseiller Daniel Lauzon appuyé par le conseiller Bruno Roy et résolu d’octroyer un contrat au montant de **39 750 \$** plus taxes applicables à **Service d’entretien de pelouse Suburban** pour la tonde de gazon des parcs et espaces verts, le tout en conformité avec les documents d’appel d’offres GT2018-08.

Que cette dépense soit puisée à même le budget d’opération et imputée au poste budgétaire 02-725-50-562.

ADOPTÉE

2018-03-82 OCTROI DE CONTRAT – APPEL D’OFFRES GT2018-14 – FOURNITURE ET LIVRAISON D’UN CAMION F-150 USAGÉ

Considérant que la Ville a procédé à un appel d’offres sur invitation pour la fourniture et la livraison d’un camion F-150 usagé;

Considérant que suivant cet appel d’offres, 1 soumission a été reçue et ouverte le 8 mars 2018;

Considérant que la Ville a procédé à une analyse de la conformité légale et technique de cette soumission.

Il est proposé par la conseillère Natalia Pereira appuyé par le conseiller Daniel Lauzon et résolu d’octroyer un contrat au montant de **35 995 \$** plus taxes applicables à **Joseph Papineau Inc.** pour la fourniture et la livraison d’un camion F-150 usagé, le tout en conformité avec les documents d’appel d’offres GT2018-14.

Que cette dépense soit puisée à même le fonds de roulement et imputée au poste budgétaire 22-300-00-400.

ADOPTÉE

2018-03-83 OCTROI DE CONTRAT – MESURES DE VIBRATION TRAVAUX DE STABILISATION

Il est proposé par le conseiller Bernard Groulx appuyé par le conseiller Normand Pigeon et résolu d’octroyer un contrat au montant maximal de **21 863 \$** plus taxes applicables à **Consultants GKM Inc.** pour l’installation de 4 appareils de mesures de vibration dans le cadre des travaux de stabilisation de talus dans les secteurs de la rue Simone-de Beauvoir et de la 150^e Avenue.

Que cette dépense soit puisée à même le Règlement d’emprunt no 523 et imputée au poste budgétaire 22-200-00-700.

ADOPTÉE

2018-03-84 **AUTORISATION DE DÉPENSE – ACHAT D’UNE REMORQUE POUR LA RÉPARATION DES BORNES FONTAINE**

Considérant que les Services techniques désirent faire l’acquisition d’une remorque fermée qui sera utilisée lors de la réparation des bornes fontaine.

Il est proposé par le conseiller Bruno Roy appuyé par le conseiller Normand Pigeon et résolu d’octroyer un contrat au montant de **5 195 \$** plus taxes applicables à **9149-0847 Québec Inc. (Remorques Gator Montréal)** pour l’achat d’une remorque, plus un montant de **280 \$** pour la peinture de cette remorque si requis.

Qu’une dépense au montant maximal de **4 329 \$** plus taxes applicables soit autorisée pour l’acquisition d’équipement (une génératrice, un établi, des étagères, systèmes de crochets, système de lumières, etc.) pour la transformation de la remorque en atelier mobile.

Que cette dépense soit puisée à même le budget d’opération et imputée au poste budgétaire 22-300-00-300.

ADOPTÉE

2018-03-85 **DEMANDE D’APPROBATION AU PIIA NO 2018-01, LOT 3 910 274 (1695, BOULEVARD PERROT)**

Considérant que le requérant souhaite faire autoriser les types de revêtements extérieurs proposés sur sa résidence dont le modèle a été préalablement approuvé;

Considérant que le projet est assujetti au Règlement sur les plans d’implantation et d’intégration architecturale no 515;

Considérant que la maison avait déjà été soumise au PIIA antérieurement et que les requérants n’ont pas respecté les déclarations faites au PIIA 2015-41;

Considérant que le Comité consultatif d’urbanisme a étudié la demande d’approbation au PIIA no 2018-01;

Considérant que le Conseil a pris connaissance de l’avis donné par le Comité consultatif d’urbanisme, notamment à l’effet que la demande ne respecte pas l’harmonisation des matériaux pour l’ensemble du bâtiment, ainsi qu’avec le secteur concerné.

Il est proposé par le conseiller Bernard Groulx appuyé par le conseiller Bruno Roy et résolu de **refuser** la demande de PIIA no **2018-01**, lot 3 910 274 (1695, boulevard Perrot) telle que présentée, à l’exception du changement de couleur pour le toit de la résidence qui est accepté.

ADOPTÉE

2018-03-86 **DEMANDE D’APPROBATION AU PIIA NO 2018-04, LOT 2 068 200 (2682, BOULEVARD PERROT)**

Considérant que le requérant souhaite construire une nouvelle résidence unifamiliale isolée;

Considérant que le projet est assujetti au Règlement sur les plans d’implantation et d’intégration architecturale no 515;

-31-

Considérant que le Comité consultatif d'urbanisme a étudié la demande d'approbation au PIIA no 2018-04;

Considérant que le Conseil a pris connaissance de l'avis donné par le Comité consultatif d'urbanisme, notamment à l'effet que les couleurs des revêtements proposés étaient des couleurs sombres et foncées et que ces couleurs ne s'agençaient pas avec les couleurs des bâtiments avoisinants.

Considérant que le requérant a été contacté et qu'il a consenti à adoucir les teintes des matériaux proposées, afin qu'ils s'agencent davantage aux bâtiments adjacents.

Il est proposé par le conseiller Bernard Groulx appuyé par le conseiller Normand Pigeon et résolu d'**accepter** la demande de PIIA no 2018-04 telle que présentée suivant les changements apportés aux couleurs des revêtements.

ADOPTÉE

2018-03-87 **OCTROI DE CONTRAT – APPEL D'OFFRES SC2018-01 – CONCEPTION ET RÉALISATION D'UNE PISTE DE BMX RÉCRÉATIVE « PUMPTRACK » AU PARC DES MÉSANGES**

Considérant que la Ville a procédé à un appel d'offres sur invitation pour la conception et la réalisation d'une piste de BMX récréative « Pumptrack » au parc des Mésanges;

Considérant que suivant cet appel d'offres, 1 soumission a été reçue et ouverte le 12 mars 2018;

Considérant que la Ville a procédé à une analyse de la conformité légale et technique de cette soumission.

Il est proposé par le conseiller Normand Pigeon appuyé par la conseillère Natalia Pereira et résolu d'octroyer un contrat au montant de **78 265 \$** plus taxes applicables à **Gestion Dexsen Inc.** pour la conception et réalisation d'une piste de BMX récréative « Pumptrack » au parc des Mésanges, le tout en conformité avec les documents d'appel d'offres SC2018-01.

Que cette dépense soit puisée à même le budget d'opération et imputée au poste budgétaire 22-700-00-740.

ADOPTÉE

2018-03-88 **AUTORISATION DE FERMETURE DE RUE – ÉVÉNEMENT ZUMBA GÉANT**

Il est proposé par le conseiller Bruno Roy appuyé par le conseiller Daniel Lauzon et résolu d'autoriser la fermeture à la circulation du côté direction ouest du boulevard Virginie-Roy, entre les rues Doris-Lussier et Rivelaine du vendredi 27 avril au lundi 30 avril 2018, pour la tenue de l'événement Zumba géant dans le cadre du Défi santé, le samedi 28 avril 2018.

ADOPTÉE

2018-03-89 **RENDEZ-VOUS DES BIBLIOTHÈQUES PUBLIQUES DU QUÉBEC – AUTORISATION DE PARTICIPATION**

Il est proposé par le conseiller Bernard Groulx appuyé par la conseillère Natalia Pereira et résolu d'autoriser madame Guylaine Lauzon, responsable de la bibliothèque, à participer au « Rendez-vous des bibliothèques publiques du Québec » qui aura lieu à la Grande Bibliothèque à Montréal les 24 et 25 mai 2018.

-32-

Que les frais d'inscription de **350 \$** et d'hébergement (environ **250 \$**) soient assumés par la Ville et que le coût des repas et du stationnement soient remboursés à l'employée.

Que cette dépense soit puisée à même le budget d'opération et imputée au poste budgétaire 02-737-10-311.

ADOPTÉE

2018-03-90

ENTENTE AVEC LA MAISON DE LA FAMILLE VAUDREUIL-SOULANGES – SERVICE D'AIDE AUX DEVOIRS – AUTORISATION DE SIGNATURE

Considérant que la Ville, en collaboration avec la Maison de la Famille Vaudreuil-Soulanges, a mis sur pied un service d'aide aux devoirs pour les résidents du primaire pour l'année scolaire 2017-2018 et que l'entente pour ce projet vient à échéance en juin 2018;

Considérant que la Ville souhaite poursuivre le service d'aide aux devoirs pour les résidents du primaire pour l'année scolaire 2018-2019.

Il est proposé par le conseiller Normand Pigeon appuyé par le conseiller Bruno Roy et résolu d'approuver le renouvellement de l'entente de services avec la Maison de la Famille Vaudreuil-Soulanges concernant le projet aide aux devoirs (volet primaire) pour l'année scolaire 2018-2019;

Que le versement d'un montant de **10 000 \$** à la Maison de la famille de Vaudreuil-Soulanges pour ce projet soit approuvé.

Que la mairesse et la greffière soient autorisées à signer pour et au nom de la Ville l'entente à cet effet.

Que les dépenses associées à ce projet soient puisées à même le budget d'opération et imputées aux postes budgétaires 02-737-10-473.

ADOPTÉE

2018-03-91

ENTENTE AVEC LE COMITÉ JEUNESSE LA PRESQU'ÎLE – SERVICE D'AIDE AUX DEVOIRS – AUTORISATION DE SIGNATURE

Considérant que le Comité jeunesse La Presqu'île travaille sur la santé et le bien-être des adolescents de la région de Vaudreuil-Soulanges;

Considérant que la Ville souhaite implanter la phase 2 du projet d'aide aux devoirs pour le volet secondaire pour l'année scolaire 2018-2019;

Considérant que la Ville a obtenu une subvention du Fonds de développement des communautés d'un montant de 7 700 \$ pour la mise sur pied de ce projet.

Il est proposé par le conseiller Daniel Lauzon appuyé par la conseillère Natalia Pereira et résolu d'approuver la signature d'une entente de services avec le Comité jeunesse La Presqu'île concernant le projet aide aux devoirs (volet secondaire) pour l'année scolaire 2018-2019;

Que le versement d'un montant de **9 000 \$** au Comité jeunesse La Presqu'île pour ce projet soit approuvé.

Que la mairesse et la greffière soient autorisées à signer pour et au nom de la Ville l'entente à cet effet.

Que les dépenses associées à ce projet soient puisées à même le budget d'opération et imputées aux postes budgétaires 02-737-10-473.

ADOPTÉE

2018-03-92 AUTORISATION DE DÉPENSE – SOUPER DES BÉNÉVOLES 2018

Considérant que le 21 avril prochain aura lieu le Souper des bénévoles qui vise à remercier les bénévoles pour leur implication sur le territoire de la Ville.

Il est proposé par le conseiller Bruno Roy
appuyé par le conseiller Bernard Groulx
et résolu d'autoriser une dépense d'un montant maximal de **15 000 \$** pour cet événement.

Que cette dépense soit puisée à même le budget d'opération et imputée au poste budgétaire 02-728-20-473.

ADOPTÉE

2018-03-93 AUTORISATION DE DÉPENSE – SOUPER DU CONSEIL 2018

Considérant que le 20 juin prochain aura lieu le Souper du Conseil, qui servira à amasser des fonds pour le Fonds Jeunesse.

Il est proposé par le conseiller Daniel Lauzon
appuyé par le conseiller Normand Pigeon
et résolu d'autoriser une dépense d'un montant maximal de **22 000 \$** plus taxes applicables.

Que cette dépense soit puisée à même le budget d'opération et imputée au poste budgétaire 02-729-10-473.

ADOPTÉE

2018-03-94 OCTROI DE SUBVENTION – FABRIQUE SAINTE-JEANNE-DE-CHANTAL

Considérant que la Ville a reçu une demande d'aide financière de la Fabrique Sainte-Jeanne-de-Chantal pour le dépannage alimentaire;

Considérant que les articles 4 et 90 et suivants de la *Loi sur les compétences municipales* (R.L.R.Q., c. C-47.1) permettent l'octroi d'une aide financière.

Il est proposé par la conseillère Natalia Pereira
appuyé par le conseiller Normand Pigeon
et résolu d'octroyer une subvention au montant de **500 \$** à la **Fabrique Sainte-Jeanne-de-Chantal** pour le dépannage alimentaire.

Que cette dépense soit puisée à même le budget d'opération et imputée au poste budgétaire 02-721-80-992.

ADOPTÉE

2018-03-95 DÉPART À LA RETRAITE – MOTION DE REMERCIEMENTS À MADAME VIVIANNE CAOQUETTE

Considérant le départ à la retraite le 8 mars 2018 de Madame Vivianne Caouette, adjointe au greffe, à la direction générale et au cabinet de la mairesse;

Considérant l'implication et le dévouement de Madame Vivianne Caouette auprès de la Ville depuis plus de 30 ans.

Il est proposé par le conseiller Daniel Lauzon
appuyé par le conseiller Normand Pigeon
et résolu unanimement que le Conseil de la Ville de Notre-Dame-de-l'Île-

-34-

Perrot souligne les années de service et le travail exceptionnel de Madame **Vivianne Caouette** et lui offre ses remerciements et meilleurs souhaits de bonheur et succès pour sa retraite et ses projets futurs.

ADOPTÉE

2018-03-96 **EMBAUCHE DE PERSONNEL – ADJOINTE ADMINISTRATIVE GREFFE, DIRECTION GÉNÉRALE ET CABINET DE LA MAIRESSE**

Considérant le départ à la retraite de l'adjointe au greffe, à la direction générale et au cabinet de la mairesse.

Il est proposé par le conseiller Bernard Groulx appuyé par le conseiller Bruno Roy et résolu de procéder à l'embauche de Madame **Sandra Boulanger** à titre d'adjointe administrative au greffe, à la direction générale et au cabinet de la mairesse, à compter du 12 mars 2018 au salaire et aux conditions prévues à la convention collective et à la lettre d'entente no 2018-01.

Que les dépenses reliées à cette embauche soient puisées à même le budget d'opération et imputées aux postes budgétaires appropriés.

ADOPTÉE

2018-03-97 **EMBAUCHE DE PERSONNEL – RESPONSABLE DU DÉVELOPPEMENT ET DES RELATIONS AVEC LE MILIEU**

Considérant le départ du responsable du développement et des relations avec le milieu.

Il est proposé par le conseiller Normand Pigeon appuyé par le conseiller Daniel Lauzon et résolu de procéder à l'embauche de Madame **Marie-Jacinthe Roberge** à titre de responsable du développement et des relations avec le milieu, à compter du 19 mars 2018, au salaire et aux conditions entendus.

D'autoriser la directrice générale à signer une entente de travail avec Madame Roberge.

ADOPTÉE

2018-03-98 **ACHAT DE BILLETS – SOUPER-BÉNÉFICE DES ŒUVRES DE L'ÉVÊQUE DE VALLEYFIELD**

Considérant, notamment, l'article 91 de la *Loi sur les compétences municipales* (R.L.R.Q., c. C-47.1).

Il est proposé par le conseiller Bernard Groulx appuyé par le conseiller Bruno Roy et résolu d'acheter 2 billets au coût de 60 \$ chacun, pour une somme totale de **120 \$** pour le Souper-bénéfice des **Œuvres de l'Évêque de Valleyfield**, qui se tiendra le 11 avril 2018.

Que cette dépense soit puisée à même le budget d'opération et imputée au poste budgétaire 02-111-00-310.

ADOPTÉE

2018-03-99 **NOMINATION DE REPRÉSENTANTS DE LA VILLE – PROGRAMME PEP DE LA SAAQ**

Il est proposé par la conseillère Natalia Pereira appuyé par le conseiller Normand Pigeon et résolu d'autoriser Madame **Isabelle Roy**, directrice des Services techniques ainsi que Monsieur **Daniel Ranger**, contremaître, en remplacement de Monsieur Alain Leduc, à agir à titre de représentants de la

-35-

Ville de Notre-Dame-de-l'Île-Perrot et à signer pour et au nom de cette dernière tous les documents relatifs au Programme d'entretien préventif (PEP), tel que requis par la Société de l'assurance automobile du Québec (SAAQ).

ADOPTÉE

2018-03-100 NOMINATION D'UN CONCILIATEUR-ARBITRE MUNICIPAL

Considérant que l'article 35 de la *Loi sur les compétences municipales* (R.L.R.Q., c. C-47.1) permet à la Ville de désigner un conciliateur-arbitre afin de régler une mésentente entre voisins concernant les clôtures et les fossés mitoyens, les fossés de drainage et les découverts.

Il est proposé par le conseiller Bernard Groulx appuyé par le conseiller Bruno Roy et résolu de nommer Monsieur **Alain Perreault**, technicien en infrastructures municipales, à agir en tant que conciliateur-arbitre municipal au sens de l'article 35 de la *Loi sur les compétences municipales*, en remplacement de Monsieur Alain Leduc, et ce pour l'ensemble des propriétaires du territoire de la Ville de Notre-Dame-de-l'Île-Perrot.

Que Madame **Mélissa Arbour-Lasalle**, directrice du Service de l'urbanisme, soit autorisée à agir en remplacement de Monsieur Alain Perreault en son absence.

ADOPTÉE

2018-03-101 ACTE NOTARIÉ – ÉCHANGE DE LOTS PROJET DE LA 142^e AVENUE – AUTORISATION DE SIGNATURE

Considérant que dans le cadre du projet domiciliaire de la 142^e Avenue, le Promoteur YMABO Inc. et la Ville ont convenu de procéder à l'échange des lots 6 138 673 et 6 138 674 pour les lots 2 067 839 et 2 067 840.

Il est proposé par le conseiller Normand Pigeon appuyé par le conseiller Bruno Roy et résolu d'autoriser la mairesse et la greffière à signer, pour et au nom de la Ville, l'acte notarié relatif à l'échange des lots 6 138 673 et 6 138 674 pour les lots 2 067 839 et 2 067 840 avec **YMABO Inc.** pour le projet domiciliaire de la 142^e Avenue.

ADOPTÉE

2018-03-102 AUTORISATION DE DÉPENSE – TRAVAUX D'ÉLECTRICITÉ – INSTALLATION DE 2 POMPES SUBMERSIBLES D'EAU SANITAIRE

Considérant que dans le cadre du PTI 2017, la Ville a fait remplacer 2 pompes submersibles d'eau sanitaire pour la station de pompage no.3;

Considérant que l'installation électrique du panneau de contrôle des pompes a été finalisée en février 2018.

Il est proposé par le conseiller Bernard Groulx appuyé par la conseillère Natalia Pereira et résolu d'autoriser une dépense au montant de **4 663,70 \$** plus taxes applicables, pour l'installation électrique du panneau de contrôle.

Que cette dépense soit puisée au surplus libre et imputée au poste budgétaire 22-400-10-731.

ADOPTÉE

2018-03-103 **OCTROI DE CONTRAT – SERVICES PROFESSIONNELS – ÉTUDE DE CONCEPTION – VIDANGE DES BOUES DES ÉTANGS AÉRÉS**

Considérant que dans le cadre du projet de réfection du lit visant à accueillir ses boues, la Ville doit déterminer quel type de lit (lit de séchage ou lit d'entreposage) répondrait le mieux à ses besoins.

Il est proposé par le conseiller Bruno Roy appuyé par le conseiller Normand Pigeon et résolu d'octroyer un contrat au montant de **5 975 \$** plus taxes applicables à la firme **Solinov Inc.** pour la fourniture de services professionnels reliés à une étude préliminaire pour la conception du lit visant à accueillir les boues provenant des étangs aérés.

Que cette dépense soit puisée à même le surplus libre et imputée au poste budgétaire 22-400-10-731.

ADOPTÉE

2018-03-104 **NAVETTE FLUVIALE – AFFECTATION AU FONDS JEUNESSE**

Il est proposé par le conseiller Daniel Lauzon appuyé par le conseiller Normand Pigeon et résolu d'affecter la somme de **1 546 \$** au Fonds Jeunesse étant les profits générés par la navette fluviale en 2017.

ADOPTÉE

2018-03-105 **RENOUVELLEMENT ET NOMINATION – MEMBRES DU COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME**

Considérant les dispositions du Règlement constituant un comité consultatif d'urbanisme (Règlement no 250 et ses amendements);

Considérant qu'en vertu de ce règlement, le comité consultatif d'urbanisme est composé de 4 membres parmi les résidents de la Ville et d'un membre du conseil municipal;
Considérant que le mandat de ces membres est d'une durée de 2 ans et est renouvelable.

Il est proposé par la conseillère Natalia Pereira appuyé par le conseiller Normand Pigeon et résolu de renouveler le mandat de madame **Louise Huneault** et monsieur **Guy Amesse** à titre de membres du comité consultatif d'urbanisme pour une période de 2 années.

Que madame **Michaela Belmonte** et monsieur **Alain Guy** soient nommés à titre de membres du comité consultatif d'urbanisme pour un mandat de 2 années.

ADOPTÉE

2018-03-106 **ACHAT DE BILLETS – SOUPER ANNUEL DES MAIRES DE L'ÎLE PERROT DE L'AGAIP**

Il est proposé par le conseiller Bernard Groulx appuyé par le conseiller Bruno Roy et résolu de procéder à l'achat de 8 billets pour le souper annuel des maires de l'Île Perrot organisé par l'Association des gens d'affaires de l'Île Perrot (AGAIP) qui se tiendra le mercredi 21 mars 2018, au coût de 50 \$ chacun pour un total de **400 \$**.

-37- Que cette dépense soit puisée à même le budget d'opération et imputée au poste budgétaire 02-111-00-310.

ADOPTÉE

2018-03-107 OCTROI DE SUBVENTION – LES SKIEURS DE L'ÎLE

Il est proposé par le conseiller Normand Pigeon appuyé par le conseiller Bruno Roy et résolu d'octroyer à l'organisme **Skieurs de l'Île Inc.** une subvention au montant de **2 000 \$** pour l'achat d'un quad à chenilles.

Que cette dépense soit puisée à même le budget d'opération et imputée au poste budgétaire 02-721-80-992.

ADOPTÉE

DÉPÔT DES DOCUMENTS ET RAPPORTS

- Rapport du mois de février 2018 de la Gestion du territoire.
- Procès-verbal du 27 février 2018 – CCU.

PÉRIODE DE QUESTIONS

2018-03-108 LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé par le conseiller Normand Pigeon appuyé par le conseiller Daniel Lauzon et résolu de lever la séance à 20h17.

Danie Deschênes
Mairesse

Catherine Fortier-Pesant
Greffière

/sb
